



**N° 8**  
**Compte-rendu du conseil municipal**  
**Réuni le 27 mars 2021**

Commune de MONCETZ-LONGEVAS

Légalement convoqué le 18 mars 2021, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes le samedi 27 mars 2021 à 09h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

**Étaient présents :** Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jonathan BERNIER, Franck ROMAGNY, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT, Hugo ARNOULD.

**Procurations :** Cyrille FROMENTIN à Sylvain ROLLET, Bruno COLLET à Catherine TSCHAMBSER, Véronique BOITUZAT à Anne-Marie LEMPEREUR, Jackie BOGARD à Béatrice CHARLIER.

**Absente :** Stéphanie BRASSEUR.

**Secrétaire de séance :** Hugo ARNOULD

**Ordre du jour :**

<p><b>Délibérations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du compte de gestion 2020</li> <li>- Vote du compte administratif 2020</li> <li>- Affectation du résultat 2020</li> <li>- Taux d'imposition 2021</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vote du budget 2021</li> <li>- Convention de délégation au Centre de gestion de la Marne du dispositif signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes</li> </ul> <p><b>Questions diverses et Tour de table</b></p>
--	---

**- Approbation du compte de gestion 2020 :** Les différents documents établis par le receveur sont présentés. Les montants sont strictement identiques au compte de gestion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Mme Caroline Guinot.

**- Vote du compte administratif 2020 :** Il est présenté par Mme Charlier Béatrice. Après l'avis de la commission des finances réunie le 9 mars 2021, le compte administratif ci-dessous est adopté à l'unanimité en l'absence de Mme le Maire.

CA2020 Mairie de MONCETZ-LONGEVAS MAIRIE DE MONCETZ LONGEVAS Page 3

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	254 020,61	G	339 751,49
	Section d'investissement	B	431 134,56	H	757 767,80
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	84 744,52
	Report en section d'investissement (001)	D	375 503,16	J	
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		=A+B+C+D	1 060 658,33	=G+H+I+J	1 182 263,81

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K
	Section d'investissement	F	6 082,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	6 082,00	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	254 020,61	=G+I+K	424 496,01
	Section d'investissement	=B+D+F	812 719,72	=H+J+L	757 767,80
	TOTAL CUMULE	=A+B+G+D+E+F	1 066 740,33	=G+H+I+J+K+L	1 182 263,81

= 1 155 23,48 €

**Affectation du résultat 2020 :** Le conseil municipal a :

- Approuvé le CA 2020 qui présente un résultat de clôture de **121 605,48 €** dont
  - o Section de fonctionnement : un excédent de fonctionnement de **170 475,40 €**
  - o Section d'investissement un déficit d'investissement de **48 869,92 €**
- Constaté l'état des restes à réaliser à la section d'investissement au 31 décembre 2020 :
  - o - **6 082 €** en dépenses : opérations « Illuminations Mairie » et « Fleurissement des abords de la salle des fêtes et mairie »
  - o - **0 €** en recettes

Au regard des besoins recensés pour l'exercice 2021, **115 523,48 €** sont reportés en section de fonctionnement 2021 et **54 951,92 €** affecté en réserves pour financer la section d'investissement au compte 1068. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**Taux d'imposition 2021 :** Le conseil, unanime décide de reconduire les taux de l'an passé. Les taux votés par la commune (21,22% pour le foncier bâti et 14,04% pour le non bâti) restent inchangés depuis le début des années 1990. Cette année, avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la commune percevra une taxe foncière bâtie cumulant le pourcentage du taux communal (21,22%) avec celui du département (15,51%), soit un taux de 36,73%. Ces modifications n'auront aucun impact sur le montant de la taxe foncière des propriétés bâties dû par le contribuable.

**Vote du budget 2021 :** Après avoir recensé les besoins 2021 et après avis de la commission des finances réunie le 9 mars 2021, le conseil municipal a eu connaissance des indemnités de fonction versées aux élus. Il a défini les subventions aux associations et a adopté à l'unanimité le budget pour :

- en fonctionnement : 439 753 € en dépenses et en recettes
- en investissement : 210 718 € en dépenses et en recettes

**Convention de délégation au Centre de gestion de la Marne du dispositif signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes :** Le conseil, unanime, autorise Madame le Maire à conventionner avec le centre de gestion de la fonction publique de la Marne dans le cadre du dispositif relatif au signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

#### Questions diverses et Tour de table :

**Fibre optique :** L'installation de la fibre est en cours dans le village. La mairie est raccordée depuis le 16 mars.

**Passage balayeuse :** Un passage de la balayeuse va être programmé prochainement.

**Inscriptions scolaires :** Les inscriptions scolaires à l'école de Sarry sont ouvertes du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 24 avril 2021.

**Garderie périscolaire :** Le règlement sera revu prochainement. Les inscriptions seront ouvertes courant juin 2021.

**Estrade :** Le conseil souhaite que l'aménagement d'une estrade soit étudié afin d'améliorer l'organisation des prochaines manifestations.

**Boîte à livres :** Une boîte à livres sera prochainement installée devant le P'tit Chez Nous.

**Inspection des ponts :** Dans le cadre du plan de relance de la Direction Départementale des Territoires, la commune est inscrite au programme National Ponts qui établit un état des lieux des infrastructures.

**Stage :** Une convention de stage a été contractée avec la Mission Locale de Châlons pour un stage de 15 jours dans le domaine des espaces verts.

**Infos Châlons Agglo :** Les conseillers ont eu connaissance de l'étude menée par l'A.U.D.C (agence urbanisme) sur le constat du territoire de Châlons-Agglo qui servira de base pour l'élaboration de la stratégie de territoire à l'horizon 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h30.

Fait à Moncetz-Longevas, le 2 avril 2021

Le secrétaire : Hugo ARNOULD

